

"La civilisation d'une société peut être mesurée par la façon dont elle traite les animaux."
(Mahatma Gandhi).

La commune doit jouer un rôle important en contribuant à la protection des animaux.

DES PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE LOCALE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Un point de contact clair

Une bonne approche du bien-être animal passe par une bonne politique.

L'échevine en charge du bien-être animal devrait activement mettre en place toutes sortes d'initiatives pour réaliser, contrôler et, si nécessaire, faire respecter le bien-être animal. Elle pourrait élaborer un plan d'action avec des "changements rapide". Mais il faudrait également veiller à informer les habitants de manière correcte, objective et systématique.

Trop souvent encore, il s'avère que les personnes qui ont des questions à formuler au sujet du bien-être animal ne savent pas exactement auprès de qui elles peuvent s'adresser.

Il est donc important qu'un fonctionnaire de référence soit disponible à la maison communale, auprès de qui les citoyens peuvent adresser leurs questions. Celui-ci devrait recevoir une formation et des cours de recyclage nécessaires pour être à jour sur la politique locale en matière de bien-être animal. De cette manière, un certain nombre de préoccupations des citoyens pourraient être traitées rapidement, en première ligne.

Informers et sensibiliser

Afin d'aider au mieux les animaux, il est nécessaire de mettre en place des sessions d'informations et de sensibilisation auprès des habitants.

Au niveau local, il est très important d'offrir une formation pédagogique aux élèves des écoles et d'impliquer les parents à ce processus. Lorsqu'ils sont correctement informés, ils peuvent familiariser leurs enfants avec les animaux de manière appropriée.

Les autorités locales peuvent également mettre en place de telles initiatives pour éduquer le grand public sur le comportement animal. Cela peut se faire en organisant une série de leçons données par des spécialistes du domaine.

Le bien-être animal peut également être abordé de façon visible et structurelle dans le Wolomag et sur le site Web communal. Expliquer aux gens ce dont les animaux ont besoin (et ce dont ils n'ont pas besoin) est plus nécessaire que jamais.

A partir de l'administration locale, l'échevine compétente peut constituer un réseau d'experts et de spécialistes vers lesquels les habitants peuvent se tourner en cas de questions et obtenir des conseils. Ces experts pourraient également intervenir pour élaborer un plan d'action.

Toutes les déjections dans le sac !

Les déjections de chien représentent une principale source d'ennuis pour de nombreux habitants. Bien que les propriétaires de chiens aient l'obligation d'être en possession de petits sacs, il arrive encore fréquemment qu'ils ne soient pas utilisés le cas échéant.

La commune peut continuer à sensibiliser les propriétaires en mettant à disposition des sacs et des poubelles en suffisance.

Souvent, les propriétaires de chiens ne savent pas s'ils peuvent mettre de sacs usagés dans les poubelles ordinaires qui se trouvent dans la rue. C'est pourquoi il est conseillé d'y

apposer un autocollant sur lequel il est clairement indiqué que les sacs peuvent également y être déposés.

L'application des règlements est également importante. Surtout dans les endroits où il y a des problèmes réguliers avec les excréments de chien. Dans un premier temps, on peut travailler avec des avertissements, mais les propriétaires doivent savoir qu'ils peuvent se voir infliger une amende administrative.

La commune devrait également créer quelques canisites afin de faciliter le quotidien des propriétaires de chiens.

Chien et chat vivent ici aussi !

Lorsque les pompiers doivent intervenir, il est important qu'ils sachent si la personne possède un animal de compagnie et si c'est le cas, combien elle en possède. A cet effet, la Région de Bruxelles-Capitale délivre des autocollants à apposer à un endroit bien visible sur leur porte et ceux-ci sont distribués par les communes. Il serait bon de rappeler aux habitants qu'ils peuvent les obtenir gratuitement.

Il serait également judicieux de créer un registre numérique au niveau communal afin que les pompiers ou autres services d'urgence sachent d'un simple clic qui possède quel animal. Idéalement, ils devraient être en mesure de voir les cartes d'identité des chats et des chiens. Toutefois, il est important que l'information reste à jour, par exemple, en cas de décès d'un animal.

Un accueil " social " pour les nouveaux résidents à quatre pattes

Les habitants qui achètent un chien ne sont souvent pas préparés aux besoins concrets de leur nouveau colocataire. Ils ne savent pas non plus toujours comment rendre leur chien sociable envers d'autres personnes ou d'autres chiens.

C'est pourquoi il serait bon que la commune puisse contacter les propriétaires qui achètent un chiot ou un chien adulte. De cette façon, elle pourrait, d'une part, souhaiter bonne chance à leur nouveau compagnon, mais d'autre part, les informer sur la façon de socialiser leur nouvel animal de compagnie de manière appropriée, en incluant des informations utiles sur la manière et le lieu où cela peut se faire.

Puisque les propriétaires de chiens et de chats doivent enregistrer leur animal par le biais de Dog.ID et Cat.ID, il serait judicieux, à ce moment, de leur fournir un maximum d'informations. La commune peut établir un dépliant à cet effet et l'envoyer aux vétérinaires en leur demandant de remettre ce dépliant aux personnes qui viennent faire examiner et/ou enregistrer leur chien ou leur chat pour la première fois. Ce dépliant peut également être distribué par l'intermédiaire des animaleries, de la commune ou d'autres lieux pertinents, ainsi que par une version numérique téléchargeable sur le site Web de la commune.

L'achat d'un animal de compagnie se heurte souvent à des problèmes d'organisation. De nombreuses personnes reportent donc l'achat d'un animal de compagnie. Pour les travailleurs, les célibataires, les personnes malades... il n'est pas toujours évident d'être disponible à temps plein pour un animal. Là aussi, les autorités locales peuvent donner un coup de main, notamment en lançant un projet d'" animal sitting".

C'est un projet "gagnant-gagnant"! Les animaux de compagnie sont importants pour lutter contre la solitude et favorisent les contacts sociaux. De nombreux propriétaires d'animaux

de compagnie ne sont pas en mesure de leur accorder l'attention qu'ils méritent, car ils sont souvent absents de la maison pour raisons professionnelles ou pour d'autres raisons. Le projet " animal sitting" consiste à faire la médiation entre les propriétaires et les amoureux d'animaux, souvent représentés par des personnes de plus de 55 ans qui aiment s'occuper d'animaux pendant la journée. De cette façon, le chien profite d'une promenade, le chat reçoit une visite agréable et inattendue et le propriétaire est également rassuré. Le projet est en cours aux Pays-Bas et à Anvers depuis un certain temps : il lutte contre la solitude, soutient les travailleurs dans leur combinaison travail-privé et promeut le bien-être animal. "Animal sitting" peut également apporter un soutien en cas d'hospitalisation.

Des chiens en laisse ?

Les chiens doivent être tenus en laisse. Une sensibilisation des autorités locales à l'égard des propriétaires de chiens peut être appropriée. Les chiens ont besoin d'endroits où ils peuvent courir en liberté. Il est donc important de leur créer des espaces répondant à ces besoins. De nombreuses communes mettent déjà à disposition des espaces de liberté pour chiens. Ces espaces doivent notamment remplir certaines conditions préalables telles que :

- La présence ainsi que l'entretien d'un nombre important de poubelles
- La fourniture de petits sacs
- L'entretien du terrain (remplissage des trous, tonte de l'herbe...)
- L'éclairage des espaces les mois d'automne et d'hiver pour garantir la sécurité
- La présence d'un règlement visible et clair aux propriétaires de chiens

La stérilisation des chats

Dans la région bruxelloise, à partir du 1er janvier 2018, tout propriétaire de chat doit faire stériliser son animal avant qu'il n'atteigne ses 6 mois.

Pour des foyers à faible revenu, il serait important de leur proposer un tarif social qui leur permettrait de bénéficier d'une réduction pour stériliser leur chat. La commune ajusterait alors la différence entre le tarif social et le prix coûtant de l'opération. Ce prix serait alors fixé en accord avec le vétérinaire et pourrait donc faire l'objet de négociations. Une collaboration avec le CPAS pourrait également être envisagée.

Prévention de l'utilisation de feux d'artifice

Les feux d'artifice sont agréables à voir, mais moins amusants pour les oreilles d'animaux hyper-sensibles. Des pétards peuvent leur causer une anxiété particulière et même entraîner un état de panique et des accidents.

Il est interdit d'allumer des feux d'artifice en tout lieu sauf autorisation spéciale, y compris sur une propriété privée. La commune devrait le rappeler aux habitants, surtout lors d'événements festifs. Il existe toujours d'autres alternatives au feu d'artifice, par exemple des spectacles de son et lumières numériques.

Que faire des animaux perdus et trouvés ?

Il est important qu'une administration communale élabore une brochure qui indique ce que les citoyens peuvent faire lorsqu'ils trouvent un animal perdu ou blessé. Non seulement concernant les chats ou les chiens, mais aussi, par exemple, un renard ou un hérisson blessé.

Une telle brochure et des informations pratiques peuvent être accessibles sur le site Web de la commune.

Il est aussi nécessaire de rappeler aux habitants qu'il ne faut pas nourrir les animaux tels que les renards ou les pigeons.

Les maisons de repos et de soins sont respectueuses des animaux

La présence d'animaux de compagnie peut avoir un effet particulièrement apaisant sur les personnes âgées. Des études scientifiques ont également montré que les personnes atteintes de démence réagissent particulièrement bien aux animaux. Le problème général est que les appartements de service et les centres de repos et de soins (MRS) ne permettent pas aux résidents d'amener leur propre animal de compagnie avec eux lorsqu'ils s'y installent.

Le CPAS pourrait proposer certaines alternatives pour introduire des animaux dans au sein du home Roi Baudoin:

- Sous forme d'un projet social dans lequel un certain nombre d'animaux de compagnie pourraient être soignés par des bénévoles.
- Les propriétaires de chiens peuvent également être contactés, via le magazine communal, pour rendre visite aux résidents avec leur animal.

La police, soucieuse des animaux

Après l'agent de référence de la commune, les personnes ayant des plaintes concernant de mauvais traitements infligés à des animaux, au niveau local, doivent être reçues par la police locale. Cela implique, entre autres, la mise en place d'une cellule dans la zone de police et une formation sur mesure pour que les forces de police puissent s'occuper des animaux en toute sécurité.

Il est important que cette cellule soit le point de contact entre collègues et citoyens.

Il est conseillé de former les membres des forces de police à la manipulation des chiens afin d'éviter les incidents de morsure.

Par extension, cette formation pourrait également être proposée à d'autres membres du personnel de la commune, par exemple au personnel de PAJ ou à celui qui doit se rendre régulièrement chez les habitants.